



Sud-Solidaires BPCE – Section Caisse d'épargne APC

21 B, rue Edmond Proust - 79000 NIORT

06-37-61-34-04 / 06-15-79-25-99

sudceapc@yahoo.fr / www.ceapc.sudbpce.com



sudsolidaires.ceapc



SUDBPCE



Sud Groupe BPCE

Septembre 2021

Été 2021 Négociations sur le Télétravail en CEAPC

A bout de souffle !

*Faute d'accord (seul **Sud-Solidaires** l'avait paraphé), c'est une simple charte « poudre aux yeux » qui s'applique jusqu'au 31/12/2022. Une nouvelle fois l'entreprise n'a pas su saisir la formidable opportunité que représente le fait de pouvoir travailler hors des locaux de la caisse (domicile, espaces partagés etc.), permettre une souplesse qui fait défaut aujourd'hui et cela sans entraver la productivité. Dommage !*

La pandémie et ses périodes de confinement ont transformé nos cadres de vie et nos organisations du travail, révélant le télétravail comme une alternative évidente. Victime de son **organisation hiérarchisée** à outrance, **Jérôme Terpereau** a démontré sa réticence à franchir le pas. Nous avons commencé à aborder le sujet seulement en **2016**, 1 seul avenant a pu être signé depuis ! La frilosité des patrons sur le sujet nous rend dubitatif et risque une nouvelle fois de laisser la CEAPC à la traîne sur un sujet sociétal primordial.

Dans les faits 4 voire 5 journées sur 6 par mois de télétravail sont imposées sur la demie journée travaillée ! C'est à la seule main du manager ! Scandaleux !

Pourtant, pendant les périodes de confinement, les salarié-es en télétravail ont fait la preuve de leur professionnalisme.

Certains ont-ils peur de perdre leur influence ?



Pourquoi **Sud-Solidaires** avait signé l'accord proposé ? Bien sûr que nous étions loin de nos demandes initiales (nombre de jours, métiers éligibles et compensations financières) mais c'était justement pour éviter de se retrouver avec une simple charte comme c'est le cas dorénavant, à la main unique de la direction et sans aucun moyen d'agir. Nous aurions pu avoir :

Début 2022 : une reprise des négociations, (sous conditions) avec la direction pour tenter de faire évoluer celui-ci.

Et en Juin 2022, une clause de revoyure, (revoir le nombre de jours, les métiers éligibles et les compensations financières)

Maintenant et cela jusqu'au 31 Décembre 2022, nous sommes pieds et poings liés à la décision unilatérale de l'employeur avec une simple évaluation au second semestre 2022 !

**Alors selon vous la CEAPC est-elle une entreprise RSE
(Responsabilité sociale et environnementale)
ou RÉTROGRADE ?**



Mail d'info sur abonnement gratuit, demande à faire sur sudceapc@yahoo.fr